

Sommaire

Synthèse.....	3
Deux approches complémentaires : l'une sur les quartiers, l'autre sur l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie sur une maille infra-communale	5
Partie 1 : État des lieux de la situation des quartiers prioritaires de la Métropole Rouen Normandie.....	6
Partie 2 : Approche par IRIS	17
Annexes.....	35
Définitions	52
Sources	55
Pour en savoir plus	55

Deux approches complémentaires : l'une sur les quartiers, l'autre sur l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie sur une maille infra-communale

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (abrégés par la suite « QPV ») ont été définis dans le cadre du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Ils ont été élaborés à partir d'un critère unique, le revenu par habitant, et forment le périmètre d'intervention de la nouvelle génération des contrats de ville qui s'étend sur la période 2015-2022.

La Métropole Rouen Normandie (abrégée par la suite « MRN ») compte 16 QPV sur son territoire (figure 1). L'objectif de cette étude est, tout d'abord, de présenter un état de la situation dans ces quartiers (Partie 1). Plusieurs champs thématiques ont ainsi été retenus :

- la démographie
- les revenus
- le marché du travail
- l'éducation

Les principaux indicateurs de chaque thématique sont présentés à l'échelle du quartier prioritaire, de l'ensemble des QPV et de l'ensemble de la MRN. Cette déclinaison permet d'apprécier l'écart entre le profil moyen des quartiers et celui de la MRN, mais aussi les nuances entre les différents quartiers. En revanche, cette analyse ne permet pas d'étudier des évolutions compte tenu de la faible ancienneté de ce zonage.

Pour pallier cette limite, une analyse exhaustive du territoire de la MRN a été réalisée à la maille IRIS (définitions). Celle-ci permet de mesurer l'évolution des territoires sur une maille géographique très fine (Partie 2).

Les indicateurs calculés couvrent trois champs thématiques :

- Le premier regroupe sept indicateurs socio-démographiques
- Le deuxième regroupe trois indicateurs traitant du niveau de vie des ménages
- Le dernier regroupe deux indicateurs relatifs aux prestations sociales
- L'analyse conjointe de ces 12 indicateurs permet de repérer les évolutions notables des dif-

férents territoires, qu'il s'agisse d'une amélioration ou d'une détérioration de leur situation.

Il est toutefois important de préciser que la plupart des millésimes des sources utilisées étant antérieurs au nouveau contrat de ville de la MRN, aucune mesure des effets de ce

dernier ne peut être effectuée à partir de la présente étude. D'autre part, l'analyse en évolution faite sur les IRIS ne permet pas d'apprécier l'évolution à l'échelle des quartiers, les contours de ces deux types de zonages ne se recoupant pas. ■

1 16 quartiers prioritaires répartis dans 14 communes

Répartition des QPV sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie

